



Indivision et séparation

Par **truite34**, le **19/04/2013** à **14:52**

bonjour

Mon ex-conjoint ne règle pas régulièrement les échéances du crédit immobilier concernant l'achat en commun d'une maison que j'ai quittée en même temps que lui en 2008.

Au titre de co-emprunteur mon compte est donc régulièrement ponctionné pour payer ces échéances.

Devant payer également mon propre logement j'ai de gros soucis financiers. Sans parler du préjudice moral.

Lui habite cette maison et ne veut pas la vendre.

Sans accord commun la seule solution est je crois la vente aux enchères.

Je ne peux m'y résoudre, elle va partir pour une poignée de figes.

Y aurait il une autre solution svp ?

Merci par avance

Par **amajuris**, le **19/04/2013** à **17:31**

bjr,

l'organisme de crédit n'est pas concerné par les changements dans votre vie privée.

étant co-emprunteur vous êtes solidaires des remboursements.

si aucun emprunteur rembourse, l'organisme de crédit va entamer une procédure pour procéder à une saisie immobilière mais même dans cette situation vous pouvez la vendre

directement si votre ex mari est d'accord.
si votre mari ne veut rien savoir, il ne reste que la saisie et la vente.
cdt

Par **truite34**, le **19/04/2013** à **17:47**

ok merci pour cette réponse rapide